

**SPECIFICATIONS DE L'OHI, NOUVELLES ET REVISEES,
POUR LES CARTES MARINES**

Voies de circulation archipélagiques, zones à éviter, zones où le mouillage ne peut pas avoir lieu et zones maritimes vulnérables du point de vue de l'environnement

**ET NOUVEAU SYMBOLE POUR
« Accès interdit »**

Références :

- A. **LC de l'OHI N° 46/2004 Spécifications nouvelles et révisées pour les cartes marines :** Voies de circulation archipélagiques (ASL), zones maritimes vulnérables du point de vue de l'environnement (ESSA) et zones à éviter (ATBA) de l'OMI
- B. **LC de l'OHI N° 49/2004 Nouvelle spécification pour les cartes papier :** Accès interdit ou zone interdite.
- C. **Publication M-4 - Partie B :** Spécifications de l'OHI pour les cartes marines.
- D. **LC N° 75/2003 de l'OHI :** Publication M-4 de l'OHI

Monsieur le Directeur,

Le délai de consultation de trois mois ayant expiré, les points suivants sont à présent adoptés :

1. Les nouvelles spécifications et symboles pour les cartes, initialement diffusés dans la LC N° 46/2004 de l'OHI (référence A):
 - Les zones à éviter (ATBA) B-435.7
 - Les voies de circulation archipélagiques (ASL) B-435.10
 - Les zones de l'OMI où le mouillage ne peut pas avoir lieu B-435.11, et
 - Les zones maritimes vulnérables du point de vue de l'environnement (ESSA) B-437
2. Le nouveau symbole initialement diffusé dans la LC N° 49/2004 de l'OHI (référence B) :
 - L'accès interdit, affectant les spécifications B-439.3, B-439.4 et B-441.6

Des modifications mineures ont été apportées aux spécifications provisoires à la suite des commentaires reçus et discutés lors de la première réunion du groupe de travail sur la standardisation des cartes et sur les cartes papier tenue à Monaco (du 3 au 5 novembre 2004). Les spécifications convenues sont disponibles à la page "[Maintenance of IHO Publication M-4](#)" du site Web de l'OHI.

Etant donné que les spécifications nouvelles ou révisées en (1) ci-dessus ne peuvent pas être introduites dans la M-4 (référence C) sans entraîner de modifications dans les numéros de pages, celles-ci ont été ajoutées sur le site Web de l'OHI (conformément à la référence D) en tant que documents « séparés » créés dans le nouveau format prévu pour la M-4. Elles seront incorporées dans une nouvelle version numérique de la M-4 devant être postée sur le site Web, début 2005.

Le nouveau symbole pour « Accès interdit » en (2) ci-dessus peut être inclus dans la M-4 existante sans affecter la numérotation des pages, ainsi la version des spécifications révisées est disponible, dans un ancien format, sur le site Web de l'OHI et peut être imprimée pour remplacer les pages existantes des exemplaires papier, susceptibles d'être encore utilisés.

Une nouvelle page B-400.iv, incluant les modifications est jointe en annexe. Il est également suggéré que les changements suivants soient écrits à la main sur les exemplaires imprimés de la M-4, comme mesure temporaire jusqu'à ce que le nouveau format de la M-4 soit disponible :

- Sur la liste des pages effectives, amender B-400.iv, B-400.55, 56 et 63 en fonction de la Corr. 1-2005.
- A la page Table des matières (B-400.vii) amender B-437 pour « Zones maritimes vulnérables du point de vue de l'environnement (ESSA) »

Une révision de la version officielle en langue anglaise de la INT 1, qui inclut les nouveaux symboles, est actuellement préparée par le Service hydrographique allemand (BSH).

Des exemplaires imprimés des spécifications nouvelles/révisées peuvent être fournis sur demande au BHI (info@ihb.mc).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Contre-amiral Kenneth BARBOR
Directeur

Annexe A : nouvelle page B-400.iv (M-4)

Annexe A à la LC N° 1/2005

Numéro de la Spécification	Numéro de la correction	Lettres circulaires		Remarques
		diffusée par	approuvée par	
B-435	1-1994	47/1993	15/1994	Modification du graphique
B-435.7	1-1994	44/1993	15/1994	Modification de la 2e. phrase de a.
B-445.4	1-1994	44/1993	15/1994	Modification de la 3e. phrase
B-450	1-1994	44/1993	15/1994	Modification des para. a, b et d
B-452.8	1-1994	44/1993	15/1994	Mise à jour des symboles utilisés dans l'exemple
B-460.4	1-1994	44/1993	15/1994	Modification de la 2e. phrase et de la 2e. phrase du para. b ; suppression de b.i ; b.ii et b.iii renumérotés b.i et b.ii.
B-460.5	1-1994	44/1993	15/1994	Modification de la 1ère phrase
B-462	1-1994	44/1993	15/1994	Modification de la 3e. phrase
B-462.1	1-1994	44/1993	15/1994	Modification de la 3e. phrase
B-462.8	1-1994	44/1993	15/1994	Modification de la spécification
B-462.9	1-1994	44/1993	15/1994	Modification de la spécification
B-470	1-1994	44/1993	15/1994	Modification de la spécification
B-470.3	1-1994	44/1993	15/1994	Modification de la 1e. phrase
B-470.5	1-1994	44/1993	15/1994	Modification du 4e. paragraphe
B-470.7	1-1994	44/1993	15/1994	Modification de la dernière phrase
B-472.1	1-1994	44/1993	15/1994	Modification du para. d.
B-474 - B-474.5	1-1994	44/1993	15/1994	Nouvelles spécifications
B-474.6 - B-474.7	1-1994	44/1993	15/1994	Supprimées
B-432.1	1-1995	40/1994	40/1995	Modification du para. d et des suivants
B-433.1	1-1995	40/1994	40/1995	Modification de la 1ère phrase
B-433.6	1-1995	40/1994	40/1995	Supprimée
B-481.2	1-1995	40/1994	40/1995	Modification de la spécification
B-486.1	1-1995	40/1994	40/1995	Modification du 2e. para.
B-486.2	1-1995	40/1994	40/1995	Modification après "définitif)."
B-486.3 - B-486.4	1-1995	40/1994	40/1995	Modification des deux spécifications
B-486.5	1-1995	40/1994	40/1995	Nouvelle spécification
B-486.3	1-2001	40/1995	63/1996	Modification de la spécification
B-435.7	1-2005	46/2004	01/2005	Spécification révisée "séparée"
B-435.10	1-2005	46/2004	01/2005	Spécification révisée "séparée"
B-435.11	1-2005	46/2004	01/2005	Spécification révisée "séparée"
B-437	1-2005	46/2004	01/2005	Spécification révisée "séparée"
B-439.3 - B-439.4	1-2005	49/2004	01/2005	Nouveau symbole
B-441.6	1-2005	49/2004	01/2005	Nouveau symbole